



PROCES-VERBAL

Conseil municipal
31 janvier 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Le maire procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents : Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Etaient excusés : Claude RINCE donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Benjamin VACHET donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Mickaël MENDES est désigné secrétaire de séance.

18 conseillers sur 27 étant présents, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 heures.

L'ordre du jour est entamé.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Alain BLANCHARD : « Il est indiqué sur le procès-verbal que le rapport de la CRC sera publié sur le site de la collectivité et communiqué au tiers qui en ferait la demande. S'il a effectivement été mis sur le site, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'est pas visible et on pourrait penser que tout a été fait pour qu'il soit le moins accessible possible. Concrètement pour le trouver, il faut aller dans la rubrique dans ma ville, ensuite rubrique vie municipale, ensuite dans la sous rubrique conseil municipal, ensuite aller dans 2021 puis dans tous les conseils municipaux 2021 puis dans compte-rendu sommaire du conseil municipal du 13 décembre 2021 pour enfin trouver le rapport d'observations définitives de la CRC. On ne trouve rien dans la rubrique info, pas plus que dans la rubrique actu, ni dans la rubrique toutes les actualités. Bien entendu, rien non plus sur la page Facebook de la commune. Vu l'importance du rapport de la CRC pour la commune et les treilliérains, il s'agit d'un fait marquant pour la fin d'année 2021. Nous vous demandons de le rendre visible dès l'accès au site internet en le mettant dans une de ses dernières rubriques info, actualités. »

Alain ROYER : « On prend note, on va voir cela ».

Alain BLANCHARD : « Dans le projet de procès-verbal, il est répondu à notre question diverse sur le conseil des référents par Mme Grolleau qui pensait que Mme Béragne absente nous avait déjà répondu par mail. Lui ayant précisé que ce n'était pas le cas, Mme Grolleau nous informe que cette réponse nous sera donnée après le CM. Cela n'a pas été le cas. Il a fallu attendre la commission Ressources du 18 janvier 2022, soit plus d'un mois après, suite à nos questions posées en commission, nous ayons quelques informations sur ce conseil des référents. Nous tenons à rappeler ce que nous avons dit en conseil municipal : la mise en place de ce conseil des référents, son fonctionnement, son budget aurait dû être soumis à délibération du conseil. Tous ces points nous ont été confirmés par le contrôle de la légalité de la préfecture que nous avons

interrogés et qui a conclu sa réponse par ces mots : en conséquence le conseil des référents semble illégal. »

Maité BERAGNE : « Monsieur Blanchard, lors de la dernière séance du conseil municipal vous nous avez interpellés au sujet des référents. Absente lors de la séance et éloignée pour des raisons de santé de la vie municipale durant quelques temps, j'ai pu prendre le temps de vous répondre.

Vous évoquiez, je cite « Selon la Préfecture que nous avons sollicitée, son analyse est la suivante « De par ces caractéristiques, ce conseil des référents semble se rapprocher davantage d'un conseil de quartier que d'un comité consultatif. Ce conseil semble être similaire à un conseil de quartier qui vise la consultation des membres par le maire et peut lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville ». Cette largesse de compétence semble correspondre au conseil en l'espèce dit la préfecture. Conséquences d'une telle qualification, la préfecture poursuit sur la nécessité d'une délibération. »

Afin de vous apporter une réponse légitime, j'ai demandé à Monsieur Benoit Galliot qui m'accompagne avec Marie-Isabelle Jondot depuis le début sur ce dossier, de contacter la préfecture. En effet, depuis ma prise de fonction à la participation citoyenne, ces derniers ont su me conseiller et m'accompagner sur la légalité du dossier et je les en remercie.

La question posée le 24 janvier par Monsieur Galliot à la préfecture était la suivante : « Je me permets de vous écrire car la municipalité a mis en place des référents pour ses villages et hameaux, dont vous trouverez la charte en pièce jointe. Ces référents ont pour rôle de :

- Relayer les informations et rôle de proximité auprès des habitants ;
- Informer la mairie des préoccupations des habitants ;
- Recueillir les avis des habitants sur les projets de la municipalité pour leur village ou hameau ;
- Déterminer les dysfonctionnements du village ;
- Prendre contact avec les nouveaux arrivants et accompagner leur installation en transmettant toutes les informations utiles
- Mettre en avant les projets destinés à créer du lien social afin de développer l'esprit village ou hameaux.

Cette instance de participation citoyenne ne rentrait, selon nous, pas dans le cadre de l'article L2143-1 du CGCT qui concerne les communes de plus de 20 000 habitants, ce que nous ne sommes pas ; ni dans le cadre de l'article L2143-2 du CGCT car il ne s'agit pas d'un comité consultatif. Par conséquent, le Conseil municipal n'a pas délibéré sur la mise en place de ces référents. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous confirmer qu'aucune délibération n'était nécessaire pour ce sujet ? »

Et Monsieur Galliot de joindre la charte des référents qui a été validée lors de l'installation des référents.

Le retour de la préfecture téléphonique que Monsieur Galliot a eu le 26 est clair et je me permets de vous lire le mail qu'il m'a envoyé :

« Le contact que j'ai eu est sur la même longueur d'onde que nous.

Il a qualifié les référents de démarche innovante en termes de participation citoyenne, une sorte de système concurrent des conseils consultatifs, mais non prévu au Code général des collectivités.

Par conséquent, pour lui, nous ne pouvions pas prendre de délibération car il n'y aurait pas de fondement juridique : la question des conseils de quartier (article L2341-2) ne concerne que les communes de plus de 20 000 habitants et un dispositif similaire au nôtre est bien prévu par le CGCT dans son article L2341-4 mais uniquement pour les communes de moins de 3500 habitants.

Il a certes quelques interrogations :

- *Sur le budget attribué et du processus de décision pour l'utilisation de ce budget : pour lui, les référents ne doivent pas intégrer le processus de décision, ils peuvent être force de proposition mais la décision et la réalisation doivent rester du domaine de la collectivité.*

- *Sur les membres : il a attiré mon attention sur le fait qu'il ne devait pas s'agir de sympathisants du Maire, ce qui aurait pu occasionner des attaques de l'opposition, mais nous l'avons rassuré sur ce point.*

Il approfondit ses recherches juridiquement pour voir notre degré de marge de manœuvre, mais pour lui ça rentre dans le cadre de la libre administration des collectivités ».

Personnellement Monsieur Blanchard, je vois dans cette réponse si différente de celle que vous avez reçue, l'expression de la mauvaise foi avec laquelle vous avez posé la question. Je ne vous apprendrai pas que la façon d'interroger dirige la réponse et qu'il est chose aisée d'obtenir une réponse qui confirme ce que l'on veut faire dire.

Je vois ici, une énième manœuvre destinée à nous empêcher de travailler, d'avancer sur nos projets et de mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus.

Monsieur Blanchard, nous parlons de participation citoyenne, et en cherchant à nuire à la mise en place des référents, ce n'est pas mon équipe que vous pénaliserez mais bien les Treilliérains qui se sont engagés sur ce projet.

Alors ce soir, je vous le dis notre équipe autour du maire fait front depuis bientôt deux ans à toutes vos attaques, vos insinuations, vos saisines, vos plaintes ... Tout a été classé, vous avez été déboutés. Désormais, nous avançons et grâce à vous, les débutants que pour certains nous étions ont appris vite en découvrant au fil des mois que tous les coups sont permis. Je vous le dis, c'est terminé. Soyez assurés et rassurés : chaque prise de décision, chaque nouvelle instance, chaque projet fait l'objet de concertation et soumis à l'avis administratif et juridique de la collectivité. En mettant en doute nos actions, ce sont les services que vous accusez, cela suffit. »

Alain BLANCHARD : « Madame Béragne, on ne va pas vous lire l'intégralité du mail que l'on a envoyé et reçu de la préfecture. On a une réponse qui nous dit ce que je vous ai dit tout à l'heure. A chaque fois que l'on intervient, vous nous dites qu'on va contre l'intérêt des Treilliérains. On est d'accord qu'il y a des référents, la façon dont vous l'avez mis ce n'est acceptable, on vous l'a dit, on le répète. »

Maïté BERAGNE : « La Préfecture confirme que si ; c'est ce que je vous dis, selon comment vous parlez évidemment la réponse est différente. »

Alain BLANCHARD : « On ne vous autorise pas Madame Béragne a considéré l'opposition comme des moins que rien ».

Emmanuel RENOUX demande à Mickaël MENDES de demander la parole à Monsieur le Maire.

Mickaël MENDES indique que la majorité n'a pas traité l'opposition de bon à rien.

Alain ROYER confirme que Madame BERAGNE a été très correcte et qu'il s'agit de la réponse de la préfecture, que c'est tout à fait légal et qu'il n'y a pas besoin de polémiquer là-dessus.

Alain BLANCHARD : « Vous ne pouvez pas dire que la façon dont on a posé la question à la préfecture soit une façon d'avoir une réponse comme ça nous arrange. C'est scandaleux que vous disiez ça. »

Alain ROYER : « La préfecture nous donne raison, point à la ligne. »

Gwen BOULZENEC : « Elle émet des doutes ».

Maïté BERAGNE : « Elle ne met pas de doutes sur la mise en place ».

Emmanuel RENOUX : « Je propose d'être un peu plus constructif pour ce premier conseil municipal de l'année. Madame Béragne, soyons juste honnête entre nous deux secondes. Nous avons eu une réponse de la préfecture, elle est ce qu'elle est, les mots sont écrits noir sur blanc. On va vous envoyer la copie. Vous nous donnez une autre version, tant mieux, acte. Peut-on échanger là-dessus ? Ne considérez-vous pas qu'il est embêtant d'avoir pour une même question,

deux réponses différentes, surtout de la préfecture. On peut quand même en discuter sans commencer à se lancer des similes de noms d'oiseaux entre nous en ce début d'année. Il est clair que nous lançons des alertes régulièrement, comme malheureusement vous l'avez dit, vous vous êtes trompés, rien n'a été débouté dans nos saisines, absolument rien, c'est en cours. Par contre, sur ce sujet on pourrait quand même échanger savoir pourquoi la préfecture vous donne oralement une autre réponse que celle qu'elle nous a donné par écrit. Le but est en effet, je suis d'accord avec vous, il y a un conseil des référents, il est clair qu'on l'aurait pas fait comme ça. En attendant, il est là, il faut le faire vivre, il faut servir l'intérêt des treilliérains. On peut quand même savoir ce qui est légal ou pas, vous ne pourrez pas dire le contraire, on a régulièrement émis des alertes sur la façon dont vous délibérez et nous avons raison, il a fallu refaire des délibérations. Si ce conseil des référents, à l'avenir, à des embêtements à gérer dans son formalisme tel qu'il a été fait jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons quand même prendre le soin de mettre les choses sur table. Pouvez-vous nous envoyer l'email que Monsieur Galliot a fait ? On n'a rien contre les services, au contraire, vous avez démontré qu'ils font leur travail et le comparer ensemble. Contactons la préfecture pour savoir pourquoi il y a deux réponses différentes sur une même question. »

Maïté Béragne : « On est d'accord ».

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre est approuvé à L'UNANIMITÉ.

II – Décisions du maire

Ces décisions ont été présentées en commission Ressources du 18 janvier 2022.

Objet	Entreprise / Partenaire	Dépenses TTC	Recettes TTC	Date signature
Réalisation d'un chaussidou rue de la gare	SARL SIGNAPOSE ATLANTIQUE	4 383,12 €		23/11/2021
Achat d'un véhicule FIAT Talento pour le service Vie Locale	SDVI	20 700,00 €		29/11/2021
Reprise de l'ancien véhicule Citroën Jumpy du service vie locale	SDVI		1 200,00 €	29/11/2021
Réparation du moteur de la balayeuse	MATHIEU FAYAT GROUP	6 360,00 €		01/12/2021
Ecole A. Vincent - déplacement du modulaire	ALGECO	7 752,96 €		15/12/2021
Récapitulatif des délivrances et reprises des concessions dans le cimetière pour l'année 2021	-	-	-	31/12/2021
Cession de divers matériels des services voiries et espaces verts (souffleur, cuve, débroussailleuse)	RAMET MOTOCULTURE		290,00 €	05/01/2022

Gwenn BOULZENEC : « Une question au sujet du véhicule pour le service vie locale qui est l'engagement le plus important du mois. Cela n'a pas été demandé en commission, est-ce que vous pouvez nous préciser qui est concerné par l'utilisation de ce véhicule ?

Alain ROYER répond que c'est pour une utilisation uniquement par le service de la vie locale et plus précisément le déplacement des deux vagemestres.

Emmanuel RENOUX demande s'il sera utilisé pour le transport des jeunes dans le cadre d'animations et s'il s'agissait d'un combi-espaces.

Alain ROYER répond que pour les jeunes le minibus municipal est utilisé ou des minibus sont loués.

Emmanuel RENOUX : « Pourquoi il n'a pas été fait une étude et des devis sur un achat, ce qui se fait beaucoup aujourd'hui ce sont les locations de véhicules électriques. Quand on voit la montée des prix des énergies fossiles notamment les carburants, d'autant plus que vu le prix c'est un véhicule d'occasion ? »

Alain ROYER : « Ils font très peu de kilomètres par an, c'est pour cela que l'on a opté pour un véhicule d'occasion. On ne voyait pas l'utilité d'acheter un véhicule neuf compte tenu du si peu de kilomètres que ce véhicule parcourt tous les ans ».

Emmanuel RENOUX : « Nous partagerons, mais d'autant plus s'il fait très peu de kilomètres, le véhicule électrique est d'autant plus approprié ».

Alain ROYER : « Les véhicules électriques sont très chers à l'achat ».

Emmanuel RENOUX : « Il y a des offres de leasing et de locations de véhicules électriques que ce soit pour les entreprises ou les collectivités, c'est très intéressant. Notamment, en gestion des fluides à l'année, ce n'est plus un souci, il n'y a plus à regarder l'augmentation des carburants. »

Alain ROYER : « Ce n'est pas le choix que l'on a fait. On a renégocié la reprise de l'ancien qui était pratiquement HS, à 1200 € comme indiqué dans le tableau. »

III - Délibérations du conseil municipal

N° 2022-01-01 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes de 2014 réforme la commission d'appel d'offres (CAO) afin de permettre à chaque acheteur de se doter des règles les mieux à même de répondre aux caractéristiques qui lui sont propres, à son environnement et à ses contraintes. Il aligne la composition de la CAO sur celle de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales compétente en matière de délégations de services publics.

L'article L.1411-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Par délibération n°2020-09-64 en date du 28 septembre 2020, le Conseil municipal avait élu :

- Titulaires :
 - Catherine CADOU,
 - Claude RINCE,
 - Maïté BERAGNE,
 - Pascal LAVEANT,
 - Emmanuel RENOUX,

- Suppléants :
 - Florence CABRESIN,
 - Jean-Marc COLOMBAT,
 - Isabelle GROLLEAU,
 - Thierry GICQUEL,
 - Priscilla DECOTTIGNIES.

Considérant la nécessité de modifier les membres de la commission d'appels d'offre pour garantir la bonne administration des affaires de la commune.

Vu la présentation faite en Commission Ressources le 18 janvier 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- DÉSIGNER par vote à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose de désigner deux assesseurs, Madame Hélène Jalin et Monsieur Romain Mondejar.

Monsieur le Maire énonce la liste des candidats des deux listes.

Monsieur le Maire fait l'appel des élus afin de procéder au vote à bulletin secret.

Il est procédé au dépouillement des bulletins. Le résultat est donné : 21 bulletins pour la liste 1 et 6 bulletins pour la liste 2, 0 bulletin blanc.

Le scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés « Treillières en action »	21
f. Nombre de suffrages exprimés « Nouvel R »	6

Titulaires :

Isabelle GROLLEAU

Claude RINCE

Maïté BERAGNE

Jean-Marc COLOMBAT

Emmanuel RENOUX

Suppléants :

Frédéric CHAPEAU

Jean-Claude SALAU

Romain MONDEJAR

Emile FORTINEAU

Gwen BOULZENNEC

N° 2022-01-02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 POUR LA REHABILITATION DU CHATEAU DU HAUT-GESVRES

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé le 29 octobre dernier un appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2022.

Les catégories d'opérations prioritaires ont été définies comme suit :

- Bâtiments publics,
- Renforcement et maintien des services publics,
- Attractivité des territoires,
- Transition écologique, énergétique, numérique et mobilités,
- Résilience sanitaire et écologique,
- Accueil de nouvelles populations,
- Ingénierie territoriale.

Conformément à la liste des communes pouvant bénéficier de la DETR, la commune de Treillières y est éligible.

Il est proposé de présenter au titre de la DETR 2022, la réhabilitation du Château du Haut-Gesvres au titre des Bâtiments publics.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Lot 1 - Maçonnerie - VRD	708 050,00 €
Lot 2 - Charpente	59 000,00 €
Lot 3 - Couverture	121 000,00 €
Lot 4 - Menuiseries extérieures	48 000,00 €
Lot 5 - Métallerie - Serrurerie	4 500,00 €
Coût HT	940 550,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Base subventionnable (Si DETR sollicitée, indiquer le plafond de la catégorie d'opération)	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR	800 000,00 €	280 000,00 €	Sollicité	29,77%
Conseil régional	729 166,00 €	114 248,00 €	Acquis	12,15%
Sous-total		394 248,00 €		
Autofinancement	940 550,00 €	546 302,00 €		58,08%
Coût HT		940 550,00 €		

Vu la présentation en commission Ressources du 18 janvier 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 pour la réhabilitation du château du Haut Gesvres, conformément au plan de financement joint ;
- **DE DONNER** délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- **DE S'ENGAGER** à la réalisation de cette opération.

Emmanuel RENOUX : « Dans cette délibération, il y a une information comme quoi il y a une subvention de la région qui est déjà acquise. Pourriez-vous nous rappeler quand est-ce qu'elle a été demandée et présentée car nous n'en avons pas souvenir ? »

Isabelle GROLLEAU : « Je ne vais pas pouvoir vous répondre ce soir donc je m'engage à me rapprocher du service Finances et je vous transmettrais les informations d'ici la fin de semaine par email, si vous le voulez bien. »

Emmanuel RENOUX : « D'accord. Sur ce projet du château, on a entendu les annonces financières qui ont d'ailleurs déjà été faites à l'association. Quand est-ce que cela pourra nous être présenté et si possible aussi débattu ? Car ce sont des montants sur des lots donc j'imagine que derrière il y a certains cahiers des charges et des choix qui ont été faits. Là encore, d'après nous, aucune discussion n'a eu lieu, ni même ne serait-ce qu'à titre informatif. »

Alain ROYER : « Il est prévu un COPIL pour présenter le projet financier et de travaux. Ça va être débattu en COPIL et cela passera forcément en commission Culture et commission Aménagement pour être validé en conseil. »

Emmanuel RENOUX : « Pourriez-vous nous donner la date de ce COPIL car comme vous l'avez dit cela fait très longtemps qu'il est annoncé et très longtemps qu'on l'attend ».

Alain ROYER : « En février, assez rapidement, mais je n'ai pas la date pour le moment ».

Emmanuel RENOUX : « Pourrions-nous profiter de ce COPIL pour voir et discuter plus largement du projet qu'il y a autour du château ? Notamment avec le théâtre de verdure où il y a eu aussi des annonces mais peu de détails donnés ».

Alain ROYER : « On vous parlera du théâtre de verdure en même temps. Monsieur Mondejar présentera d'ailleurs lors de ces deux réunions de commissions et du COPIL, le projet pour le prochain mandat ce que l'on compte faire sur l'aménagement du RDC et du premier étage ».

Emmanuel RENOUX : « Cette délibération a un lien avec l'association puisqu'elle est très étroitement liée à ce projet. Les associations, j'imagine, devaient participer aux assises associatives, j'en profite pour poser une question sur ces assises qui ont été reportées. Nous n'avons eu aucune information, nous l'avons appris par la presse. Là encore, pourquoi ? Comment ? Pourquoi on n'a pas eu plus de détails sur le pourquoi comment de ce report. Comme ses assises devaient être prévues au moins de janvier, Monsieur Colombat s'était engagé aussi que pour ce mois de janvier nous ayons la synthèse du rapport du prestataire qui co-organise ses assises. Pourrions-nous l'avoir dans les jours qui arrivent svp ? Car elle est forcément prête j'imagine. »

Jean-Marc COLOMBAT : Après consultation du maire fin de l'année et début janvier, et du cabinet conseil qui était en charge de l'organisation de ces assises. Le 07 janvier exactement, j'ai pris la décision d'annuler ces assises et de les reporter. Pourquoi le 07 janvier ? Parce que ce jour-là, on annonçait un taux de contamination au niveau national de plus 220 000 personnes et un taux qui est monté à 350 000 voire 500 000 il y a une semaine de jours. Surtout, on avait aussi une autre directive de la préfecture qui de nouveau imposait le port du masque en intérieur et extérieur. Or, il s'avère qu'on avait à inviter environ 70 associations en comptant deux personnes par association plus l'ensemble du personnel et des élus qui se sont joints. Mettre 150 personnes dans les salles de la chesnaie, me paraissait inconcevable donc j'ai pris la décision effectivement de reporter. La prochaine fenêtre pour les placer se situera entre les élections présidentielles et législatives donc en Mai. Il y a trois dates qui ont déjà été rapprochées, les services de la vie locale ont été informés, je ne manquerai pas Monsieur Renoux puisque c'est là votre question, de vous donner tous les éléments pour lesquels je m'étais engagé. Bien sûr, maintenant on reporte sur une période de 5 mois donc je pense que dans le courant du mois de février le service de la vie locale tenu par Mme Costard sera en mesure de vous envoyer les éléments. »

Emmanuel RENOUX : « On demande qu'à vous faire confiance Monsieur Colombat mais je reviens là-dessus, il aurait été quand même assez aisé et normal de nous informer ne serait-ce que les élus de l'opposition ».

Jean-Marc COLOMBAT : « Je fais amende honorable, je reconnais que si vous n'avez pas été tenu au courant c'est peut-être ma faute. Vous avez le nom d'un coupable mais bien sûr vous auriez dû effectivement être informé du report. Je pensais que vous l'auriez été. Si vous me confirmez que ce n'est pas le cas, c'est une erreur de ma part. »

Emmanuel RENOUX : « On attend les éléments avec impatience ».

Mickael MENDES : « Je vous invite Monsieur Renoux concernant les assises associatives, de venir nous rejoindre au sein des associations. Vous brillez par votre absence. Régulièrement, que ce soit au niveau des associations sportives et culturelles. Il y a un moment il faut faire la part des choses, venez avec nous sur les terrains, vous allez voir comment ça se passe. Les assises associatives c'est une chose mais être présent sur les terrains c'est bien. Je vous invite, convie, avec M. Colombat, de venir retirer les 3 flammes de la ville sportive de Treillières. Ce serait gentil de votre participation et je pourrais vous accompagner. »

Jean-Marc COLOMBAT : « A ce propos, la date a été fixée, c'est début avril. Si vous n'avez pas eu l'invitation officielle pour vous faire venir effectivement à cette manifestation comme le dit mon collègue, je vous la ferais parvenir ces jours-ci ».

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

N° 2022-01-03 - CREATION / SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

1. Vu la délibération en date du 8 novembre 2021 créant un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (21/35^{ème}) pour pallier à l'accroissement des besoins du service urbanisme, Vu l'accroissement de la charge du service.

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2022 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière administrative - Adjoint administratif	1 poste à temps non complet (21/35 ^{ème})	Filière administrative - Adjoint administratif	1 poste à temps complet	1 ^{er} février 2022

Vu la présentation faite en commission Ressources du 18 janvier 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Soumaya BAHIRAEI : « Lors de la dernière commission Ressources le 18 janvier, vous nous avez indiqué Madame Robert, que le poste créé à temps partagé il y a quelques mois entre les communes de Sucé et de Treillières allait être transformé en un poste à temps complet exclusivement au profit de notre commune de Treillières. Suite à nos questions, vous nous avez indiqué que cette transformation donc le passage d'un poste à temps partiel vers un poste à temps plein allait se faire en deux temps donc un premier temps dans le cadre d'un contrat à durée déterminé pour s'assurer des compétences de l'agent étant donné qu'on est sur un agent contractuel. Puis dans un second temps, une titularisation si l'agent répondait à vos attentes. On peut comprendre votre prudence sur ce type de recrutement et les spécificités du poste. En revanche, ce qui nous interroge et nous pose question, c'est la procédure de recrutement et la stratégie de mutualisation des ressources que vous avez défendu et porté avec Sucé-sur-Erdre il y a 3 mois et qui semble aujourd'hui inadapté vu les besoins du service. On en conclut donc que les choix de recrutement que vous avez fait il y a 3 mois, c'était il n'y a pas si longtemps finalement, ne répondent donc ni aux besoins qui n'est ni temporaire ni à temps partiel, et encore moins à une démarche de mutualisation que vous aviez présenté comme étant fondé, réfléchi et projeté. Le choix était donc mal calibré et pose la question du coup de vos propres compétences Mme Robert à anticiper les besoins en ressources humaines de la commune et à porter une vraie politique de gestion des emplois et compétences.

Toujours lors de cette commission et encore une fois, en réponse à nos questions. Nous avons appris que l'agent était favorable à cette transformation alors que la commune de Sucé, l'était beaucoup moins. Le passage d'un temps partagé vers un temps plein au seul bénéfice de Treillières la priverait bien évidemment de cette ressource. Il semble évident pour tout le monde, y compris pour nous élus Nouvel'R que le besoin en personnel dans cette matière, nous sommes sur le service urbanisme, ne fait pas de doute. Le besoin est clair et permanent et il ne date pas d'aujourd'hui. L'activité dans le service est très forte et vous auriez dû dès le départ faire le choix d'un poste à temps plein. Cela nous amène Mme Robert à vous poser plusieurs questions ce soir sur les sujets RH. La première question dans le prolongement de ce que nous venons de dire, nous aimerions savoir où en sont les discussions avec la commune de Sucé sur la transformation

de ce poste, sachant que Sucé voulait non seulement conserver mais aussi accroître le temps de travail de cet agent à son profit. »

Valérie ROBERT : « Effectivement, Sucé-sur-Erdre voulait un 50/50 ce qui n'allait pas du tout dans notre sens. Des discussions ont été engagées, la commune de Sucé a demandé fin Décembre ce qu'il en était, il y a eu les vacances. Nous avons répondu à la collectivité de Sucé-sur-Erdre dès la décision prise au premier bureau municipal de janvier. Nous avons conclu que nous prenions la personne à 100%. Il y a eu un échange entre les maires de chaque commune ».

Soumaya BAHIRAEI : « C'est la fin d'une stratégie de mutualisation des ressources ».

Valérie ROBERT : « Nous avons besoin d'un 100% ».

Alain ROYER : « On s'adapte à la demande ».

Soumaya BAHIRAEI : « En 3 mois, c'est un délai court pour s'adapter quand on gère du personnel communal. »

Alain ROYER : « Je ne peux pas accepter en qualité de Maire d'entendre que vous traitez ma conseillère déléguée d'incompétente. Cela fait la deuxième fois que vous le dites, à plusieurs conseils municipaux, c'est inacceptable. Vous pouvez respecter Madame Robert dans laquelle je fais totalement confiance mais la traiter d'incompétente ce n'est pas digne d'un élu, surtout de votre part. »

Soumaya BAHIRAEI : « Je n'ai pas traité Madame Robert, j'ai dit que nous avons des questions sur ses compétences oui. »

Mickaël MENDES : « Soyez-vous même compétente Madame ».

Soumaya BAHIRAEI : « Vous vous faites l'avocat du groupe sans prendre la parole. »

Alain ROYER : « Quant à l'histoire de Sucé et Treillières, je me suis entretenu personnellement en direct avec Monsieur le Maire de Sucé sur ce dossier. Il voulait ramener le poste à 50/50, nous on voulait l'amener à 100%. On a ouvert un poste, cette personne a postulé à un poste à temps plein ce qui l'arrangeait d'ailleurs car c'est plus pratique de travailler dans une seule commune que ce soit à Sucé ou Treillières. »

Soumaya BAHIRAEI : « Je poursuis mes questions. Concernant la question du sous-effectif que l'on observe actuellement sur la commune, nous étions à 26 départs constatés en décembre. Il y a-t-il eu de nouveaux départs ? »

Valérie ROBERT : « Ce n'est pas le sujet de la délibération ».

Soumaya BAHIRAEI : « Nous sommes sur les RH Mme Robert ».

Valérie ROBERT : « Il fallait poser en question diverse, je suis désolée là il s'agit de la création/suppression de postes donc on pourra vous répondre à la prochaine commission Ressources si vous le souhaitez ».

Soumaya BAHIRAEI : « D'accord. Nous avons eu information également qu'il y avait un CHSCT extraordinaire qui devait se tenir vendredi. Vous pouvez nous en dire quelques mots ? Cela me semble être l'endroit adapté pour évoquer ce type de point quand on parle de ressources humaines ».

Valérie ROBERT : « Oui, il va se tenir vendredi prochain et on vous en tiendra informés à l'issue de cette réunion ».

Soumaya BAHIRAEI demande la motivation de son organisation et son ordre du jour.

Valérie ROBERT répond qu'elle avait déjà répondu et que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Soumaya BAHIRAEI prend acte.

Isabelle GROLLEAU : « Lors de la commission Ressources du 18 janvier, on vous a informé du recrutement d'un nouveau DGS, quelle a été votre première question, Monsieur Boulzenec au nom du groupe minoritaire, question intrigante et qui m'a choqué. Quel serait le montant du salaire du DGS ? Je suis désolée, cette question était très inconvenante de votre part et sans intérêt. Merci ».

Gwen BOULZENEC : « Ce n'est pas à l'ordre du jour ce point-là ? »

Isabelle GROLLEAU : « Ce n'est pas grave, ce sera sur le compte-rendu quand même ».

N° 2022-01-04 - ANNULE ET REMPLACE – ECHANGE FONCIER RUE DE LA FROSNIERE RUE DE LA GAGNERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14 ;

Considérant la délibération 2021-06-196 en date du 7 juin 2021 constatant la non-affectation de la parcelle ZZ n°258 au domaine public et déclassant ladite parcelle du domaine public ;

Considérant la délibération 2021-09-218 en date du 27 septembre 2021 ayant une erreur de superficie,

Considérant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et notamment l'emplacement réservé K34,

Considérant les présentations faites en commission aménagement le 18 mai 2021, le 16 septembre 2021 et le 11 janvier 2022.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre d'un bornage, il a été constaté qu'une partie du domaine public communal est intégrée par sa configuration et son usage à une parcelle privée. Afin de faire correspondre les limites cadastrales à la situation réelle du terrain, il est envisagé de réaliser un échange foncier avec l'indivision MINIER.

Il est donc proposé de régulariser grâce à un échange foncier sans soulte :

- Partie à céder à la commune (rue de la Gagnerie) par l'indivision MINIER :
Parcelles ZZ n°262 (114 m²), n°261 (24 m²), n°260 (13 m²)
- Partie communale à céder à l'indivision MINIER :
Parcelle ZZ n°266 :19 m² (rue de la Gagnerie)
Domaine public - parcelle ZZ n°258 : 26 m² (rue de la Frosnière)

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER l'échange foncier sans soulte avec l'indivision MINIER soit les parcelles ZZ n°262 pour une superficie de 114 m², n°261 pour une superficie de 24 m², n°260 pour une superficie de 13 m² contre une partie de la parcelle ZZ n°266 pour une superficie de 19 m² et n°258 pour une superficie de 26 m².

- D'AUTORISER M. Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

N° 2022-01-05 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES 2020

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 11 février 2022,

Il est exposé ce qui suit :

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2021 est joint en annexe.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

N° 2022-01-06 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PIAJE) POUR LE PROJET D'EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL BULLE DE REVES

Depuis le 1er janvier 2019, le neuvième plan crèche, dénommé Plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants (Piaje) redéfinit les modalités de soutien financier, par les Caf (Caisse d'Allocations Familiales), des créations de places d'accueil du jeune enfant dans un objectif de développement et de rééquilibrage de l'offre d'accueil.

Depuis 2020, le nombre de places d'accueil du jeune enfant a baissé de 58 sur la commune de Treillières. Ceci s'explique par des départs en retraite d'assistantes maternelles non remplacées mais également par la fermeture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de 16 places. En conséquence, les demandes de places exprimées à destination de la Ville se font de plus en plus nombreuses et ce alors que la capacité du Multi-Accueil Bulle de Rêves n'a pas évolué depuis 2015.

Pour mémoire, le Multi-Accueil Bulle de Rêves est conçu sur la base de 2 unités permettant à elles deux d'accueillir 35 enfants. Le fonctionnement de cette structure est porté par un projet pédagogique ambitieux basé sur un principe de libre circulation des enfants dans l'ensemble des espaces sous la vigilance des professionnels.

Lors de la conception de cet équipement, une perspective d'extension était prévue par l'absorption de l'actuelle salle des Genêts. Il est proposé d'approuver la création de cette extension à hauteur de 15 places et de solliciter dans ce cadre le concours de la Caf au travers du Piaje. Cette demande de financement devra être présentée à la Caf avant le démarrage des travaux.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le projet d'extension du Multi-Accueil Bulle de Rêves à hauteur de 15 places supplémentaires,
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Caf de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif Piaje,
- **DE DONNER** délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération,
- **DE S'ENGAGER** à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Emmanuel RENOUX : « Nous constatons tous et nous le regrettons que le nombre de places pour l'accueil des jeunes enfants baisse sur la commune, c'est un fait. Il est bien que la commune réagisse en augmentant ses capacités d'accueil. Je rappelle que vous aviez refusé la création d'un accueil privé sur la rue des pierres à la Ménardais, ça fait un an on ne va pas revenir dessus mais la commune pourrait être aussi moteur à accompagner aujourd'hui des créations privées quitte à faire jouer le portage foncier avec la CCEG pour réserver des terrains et trouver tout de suite derrière quelqu'un qui pourrait le prendre, cela ne coûterait rien à la commune. Cela permettrait d'être moteur.

Une question, c'est une délibération assez complète puisqu'on va d'une demande auprès de la CAF qui évidemment est en amont de ce genre de projet, jusqu'à l'engagement à réaliser l'opération. Là encore, la réalisation on a qu'une présentation de plan, on n'a jamais discuté du fonctionnement et pourtant il y avait eu un moment donné des questionnements. Je sais qu'il n'y a pas eu de commission en janvier c'est dommage, on aurait pu au moins en discuter ou alors avoir des informations. Quand est-ce que l'on aura une présentation détaillée de ce projet qui doit sans doute encore se travailler dans les services ? »

Maïté BERAGNE : « Vous avez reçu l'ordre du jour de la commission aujourd'hui qui a lieu jeudi soir, c'est à l'ordre du jour. »

Emmanuel RENOUX : « C'est toujours pareil... »

Maïté BERAGNE : « On est d'accord ».

N° 2022-01-07 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES

Le rectorat de l'académie de Nantes propose aux collectivités territoriales d'adhérer à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires publiques pour la période 2022-2026 (annexe 1 : courrier du recteur de l'académie de Nantes).

Les écoles Pauline-Kergomard, Joseph-Fraud et Alexandre-Vincent ont manifesté leur souhait de bénéficier d'un ENT auprès de l'Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) des circonscriptions Orvault, Nort-sur-Erdre et Saint-Herblain.

Cet ENT se nomme e-primo. Il vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative du territoire qui le souhaitent, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

Cette adhésion est cadrée par une convention (annexe 2). Elle précise les modalités d'organisation et de fonctionnement sur la durée du marché (juillet 2022 à juillet 2026), ainsi que le rôle de chacun des signataires (la collectivité intègrerait le comité de pilotage animé par le rectorat).

Cette adhésion présente trois avantages :

- L'opportunité de créer à la hauteur du département une communauté autour de l'usage de cette plateforme
- Au-delà des élèves des écoles entrant dans le périmètre du groupement de commandes, les services numériques constitutifs de l'ENT seront accessibles aux enseignants, aux parents ou responsables légaux de l'élève, aux agents territoriaux travaillant dans l'école, aux partenaires (sportifs, culturels...) travaillant avec l'école et, en partie, aux représentants de la collectivité locale et des services de l'Éducation nationale (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques...).
- L'opportunité de bénéficier d'un tarif préférentiel

- Sur le précédent déploiement, le montant à engager était de 1.80€/élève par an. Au total, 935 élèves sont scolarisés sur les écoles Pauline-Kergomard, Alexandre-Vincent et Joseph-Fraud sur l'année scolaire 2021-2022. Le coût total estimé est donc de 1683€/an.
- La facilitation de cette démarche d'achat pour notre collectivité
- Mandatement d'un coordonnateur, nommé par le rectorat, pour l'élaboration et le suivi du marché sur la durée totale de la convention.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'adhésion à ce groupement de commandes pour la mise en place d'un ENT dans les trois écoles publiques de la commune,**
- **DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la formalisation de ce projet.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Emmanuel RENOUX : « Une remarque, par rapport à ce que je viens de dire avant, c'est encore un sujet où nous avons appris à 15h43 ce qui est à l'ordre du jour de la commission de jeudi. Nous avons eu des échanges d'emails parce que la réponse de l'Etat devait être donnée début janvier et que finalement elle a été reportée, cela aurait pu faire l'objet d'une petite réunion commission rapide au mois de janvier. C'est dans l'intérêt des enfants de la commune donc évidemment on va voter POUR mais là encore faites un effort pour essayer de travailler les choses en amont car jeudi ce sera de l'information ».

Maïté BERAGNE répond qu'elle n'a pas été disponible, car éloignée de la vie municipale pendant presque un mois.

N° 2022-01-08 - ANIMATION SPORTIVE SCOLAIRE – AVENANT AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Depuis la disparition du SIVOM en 2001, les communes de Grandchamp-des-Fontaines, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Treillières ont souhaité maintenir un investissement commun dans le champ de l'animation sportive scolaire par le biais de conventionnements.

Les conventions organisant la mise à disposition d'un animateur sportif scolaire employé par la commune de La Chapelle-sur-Erdre à destination des quatre communes précitées, signées le 22 janvier 2019, sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021.

Ces conventions encadrent la proratisation des dépenses de personnel inhérentes à cet emploi auprès de chacune des communes, pour les interventions suivantes :

- Une demi-journée de 2h15 auprès des élèves sur la base de trois demi-journées toutes les deux semaines d'école
- Un temps de préparation administrative de 2h15 toutes les deux semaines d'école

A l'occasion du renouvellement des dites conventions, les communes associées ont émis le souhait que soit étendu le nombre de prestations d'ETAPS (Educateurs Territorial des Activités Physiques et Sportives) pour chacune d'elles et ce au regard de la croissance du nombre d'élèves concernés par le dispositif depuis son démarrage. En 2006, le dispositif couvrait 65 classes et 1656 élèves, en 2021, il couvrait 131 classes et 3308 élèves.

La commune de La Chapelle-sur-Erdre n'ayant pu piloter cette réflexion dans les temps impartis, propose de prolonger la convention suscitée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, afin de permettre la tenue des rencontres sportives en 2022 et de mener dans le même temps, le travail de co-construction des futures rencontres sportives avec les élus et les services des communes concernées, en lien avec l'éducation nationale, pour une mise en œuvre lors de l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'avenant aux deux conventions de partenariats ;**

- D'AUTORISER M. le Maire à signer ces avenants aux conventions existantes et tout document y afférant.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Alain ROYER : « Les vœux de la municipalité au personnel et aux citoyens n'ont pas pu se faire en présentiel ce que je regrette fortement. Vous pouvez retrouver mes vœux sur le site de la mairie en visio. Petit retour sur le marché de Noël qui a attiré près de 6000 personnes cette année sur cette belle journée avec également 4330 entrées à la patinoire dont 3750 entrées payantes soit une recette de 7530 € sur les 15 jours d'ouverture, nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est un grand succès, on a battu tous les records. S'agissant du repas des seniors, celui-ci n'a malheureusement pas pu avoir lieu, ce repas a été compensé par un bon d'achat à utiliser dans les magasins de bouches partenaires de Treillières.

Je vous fais également part de la très récente ouverture d'un laboratoire de biologie médicale, chemin de la belle étoile qui a ouvert il y a quelques semaines. Par ailleurs, les dernières directives gouvernementales liées au covid-19 ont obligé les services communaux à se réadapter rapidement avec le télétravail obligatoire, je voulais les remercier ce soir. Enfin, j'ai le plaisir de vous faire part de l'arrivée du nouveau directeur général des services, Monsieur Nicolas GENG, le jeudi 10 février. Je l'accompagnerais forcément pour qu'il puisse se présenter dans chaque service de la mairie ».

Hélène JALIN : « Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite ce soir vous annoncer les démissions conjointes de Priscilla DECOTTIGNIES et de moi-même qui seront formalisées dès demain par l'envoi d'un courrier. Je vais donc prendre la parole au nom de Priscilla et de moi-même. Cette décision se fait à regret mais pour nous ce mandat d'élus a été trop décevant et nous souhaitons nous arrêter là. Alors Monsieur le Maire vous allez certainement commenter cette décision en l'expliquant par nos divergences d'opinion et d'ailleurs elles sont indéniables. Mais si elles constituaient le seul problème nous aurions pu quand même trouver le moyen de co-construire certains projets en bonne intelligence, comme d'ailleurs le font toutes les communes.

Le problème n'est pas là, pendant ces quelques années de mandat, nous avons été confrontées à une série de faits tellement graves qu'ils nous ont transformés, nous, élus de l'opposition en lanceur d'alerte à pleins temps. Nous sommes passés d'une affaire à l'autre, y consacrant nos soirs, nos week-ends, un travail épuisant fait dans l'ombre et tout pour quel résultat ? Peu à peu, nous sommes rentrés dans un fonctionnement sur une confrontation permanente avec votre équipe, le conseil de ce soir en est encore l'illustration, dans lequel votre principal objectif était de créer l'opacité. Une opacité qui s'est d'ailleurs répercutée sur nos citoyens, plus aucune transparence, une concertation réduite à peau de chagrin malgré les promesses de campagne. Vous admettez qu'il n'est pas simple de travailler sereinement dans ce contexte.

Aujourd'hui, si on fait le bilan des faits qui ont été mis en lumière ces dernières années, nous avons toutes les bonnes raisons de mettre en doute la bonne gestion de la commune. Mais plus largement, l'absence générale de réaction de ces faits, a généré, en tout cas chez moi, un véritable sentiment d'impuissance en raison de ce qui m'a renvoyé de la société.

Au regard des conclusions alarmantes du dernier rapport du GIEC, au regard de l'impératif que nous avons tous à bras le corps les problèmes environnementaux pour nos enfants, nous ne comprenons pas qu'il soit encore possible en France de laisser passer des actes de destruction de l'environnement proprement scandaleux qui se sont déroulés sous votre responsabilité. A Treillières et à Grandchamp-des-Fontaines, nous avons la chance à l'heure actuelle et depuis quelques mois d'avoir un groupe de nombreux citoyens qui se démènent, qui prennent sur leur temps libre pour aller ramasser les ordures abandonnées dans la nature par d'autres. Comment leur expliquer qu'aujourd'hui encore il soit possible que leurs représentants élus créent une décharge géante à ciel ouvert, en pleine nature sans que cela n'entraîne la moindre conséquence. En l'espèce, outre votre responsabilité, je suis sidérée, personnellement, par l'absence de réaction à la hauteur des faits, notamment de la part de la préfecture. Les représentants de l'état devraient veiller à ce que les élus locaux soient exemplaires car si on ne montre pas l'exemple par l'action publique comment espérer derrière une mobilisation citoyenne à la hauteur des enjeux.

A titre plus personnel, Priscilla DECOTTIGNIES et moi-même nous nous interrogeons sur l'absence de réactions de votre part, à vous, élus de la majorité, qui entourez Monsieur Royer et ce, quoi qu'il fasse et quoi que l'on vous rapporte. Votre responsabilité est également engagée sur

toutes ces affaires. Autre point encore, vos nombreux faits d'armes révélés par le rapport de la chambre régionale des comptes, sur la gestion de la commune, les conflits d'intérêts, l'incompétence, l'absence de déontologie et de transparence de votre équipe, ce sont leurs mots n'ont suscité qu'une légère secousse à Treillières alors que nous nous attendions à un véritable séisme. Que révèle cette indifférence, est-ce que les citoyens sont à ce point blasés de l'action publique, des personnalités politiques, que cela leur paraissent normales que de tels faits se produisent ? J'avoue qu'en tant que citoyenne de Treillières, en tant que contribuable et mère de famille, je ressens souvent un sentiment d'impuissance et d'écœurement. Aujourd'hui, nous élus de l'opposition qui portons des convictions en faveur d'une société plus juste et plus respectueuse de la nature et des personnes, nous sommes devenus quasiment inaudibles. Notamment parce que dans ce contexte nous nous sommes surtout consacrés à dénoncer alors que notre volonté première était avant tout de proposer. Il y avait tellement de projets intéressants à mener, tellement d'énergies collectives à mobiliser, nous avions tellement d'idées à soumettre, quel gâchis.

A Priscilla et moi-même, il nous est impossible de continuer à nous investir dans un contexte aussi délétère, en partant nous nous inscrivons dans la continuité d'un mouvement plus général, amorcé tout d'abord par de nombreux élus de votre groupe Monsieur le Maire, en parallèle par des dizaines d'agents de la commune, ces agents qui sont aujourd'hui tellement nombreux à fuir notre commune que cela nous inspire de la crainte sur la pérennité du service public. Mais comme je les comprends, les dysfonctionnements sont trop nombreux, vous n'avez que pour seule boussole vos propres intérêts et je veux témoigner une dernière fois de l'inquiétude que m'inspire l'avenir de notre commune.

Pour conclure, Priscilla et moi-même nous, nous associons pour souligner tout le plaisir qui a été le nôtre à travailler au sein de notre groupe d'élus d'opposition, toujours soudés dans la tempête, et nous souhaitons leur témoigner toute notre admiration pour leur engagement à continuer à travailler au bénéfice des Treilliérains. Car ce travail de veille sur vos agissements, il va bien falloir le poursuivre au risque autrement de vous laisser un champ libre dont vous profiteriez c'est certain. Nous laissons aujourd'hui la place à d'autres, qui acceptent avec beaucoup de courage de reprendre le flambeau pour continuer ce travail pour le moins ingrat. Je souhaite néanmoins continuer à œuvrer pour l'avenir de notre commune et profite donc de certaine prise de parole qui m'est accordée pour inviter toutes celles et ceux qui ont envie que les choses changent à nous rejoindre au sein de l'association Nouvel'R qui réfléchit actuellement à la meilleure manière de faire évoluer les choses pour que notre commune s'éveille enfin ».

Emmanuel RENOUX : « Je voudrais personnellement et au nom de notre groupe remercier Hélène et Priscilla, nous respectons leurs choix. Je les remercie pour leurs engagements dans leurs rôles d'élues, leurs participations au travail de tout notre groupe et il y a eu beaucoup de travail ces derniers mois. Je vais les remercier pour leurs franchises et leurs valeurs qui les ont animées pendant leurs mandats. Je leur souhaite au nom des 4 autres élus une bonne route et une bonne continuation dans leurs nouveaux projets professionnels. Merci à vous deux. »

Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 28 février 2022 à 19h.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le Mercredi 23 février 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Alain ROYER, Maire